

COMMUNIQUE DE PRESSE

SEH LEGAL conseille les salariés repreneurs du journal Nice-Matin via une société coopérative d'intérêt collectif

Paris, le 7 novembre 2014 – Le cabinet d'avocats SEH LEGAL a conseillé la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) constituée par les salariés pour reprendre les actifs du groupe NICE-MATIN dans le cadre du plan de cession validé par le Tribunal de Commerce de Nice.

Après plusieurs renvois, le Tribunal de commerce de Nice s'est prononcé vendredi 7 novembre 2014 et a retenu l'offre portée par les salariés du groupe.

Celle-ci permet de limiter l'impact social en préservant au total 1140 emplois sur 1299, soit environ 88% des effectifs et l'intégralité des acquis sociaux. Les départs, basés sur le volontariat avec règlement d'indemnités extralégales, permettent de dégager une économie de charge de 14,2 millions d'euros annuels pour la nouvelle exploitation.

Les salariés, futurs associés coopérateurs, contribuent massivement au financement de l'opération sous forme d'abandon de leurs créances de 13^{ème} mois ou d'abandon partiel de rémunération ou autres primes. Le projet est pleinement solidaire, plus de la moitié des salariés volontaires au départ participent également au financement.

Le projet industriel a pour ambition de replacer NICE-MATIN comme l'acteur incontournable des annonceurs locaux, tous supports média confondus. Le plan stratégique mis en place par les salariés prévoit une amélioration du contenu de l'offre papier ainsi qu'un fort développement des contenus numériques. Le plan de financement prévoit d'ores et déjà plus de 8 millions d'euros d'investissements pour permettre cette mutation.

La présidence du directoire sera confiée à Monsieur Robert Namias qui pourra s'appuyer sur un conseil de surveillance prestigieux, composé de personnalités du monde des médias, des affaires, de la banque et de la justice.

A l'amorçage, la SCIC regroupera au sein de son capital les salariés coopérateurs, des usagers lecteurs qui ont participé au projet au travers notamment d'une initiative de Crowdfunding réussie, et des acteurs privés tels que les groupes STARLIGHT et FRANCE INDUSTRIE & EMPLOI.

L'offre de reprise a été également financièrement soutenue par des prêts de la REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, de L'UNION REGIONALE DES SCOP ET SCIC PACA CORSE au travers des fonds PARGEST et SOCODEN et de CARREFOUR.

Enfin, le groupe de presse LA PROVENCE, contrôlé par le groupe Bernard Tapie, a apporté un soutien financier à l'offre au travers d'une avance remboursable sur une promesse unilatérale d'achat de murs d'agences au profit de la SCIC et le rachat à intervenir des titres de CORSE-PRESSE détenus par NICE-MATIN, soit 50% du capital, permettant ainsi à LA PROVENCE de devenir l'actionnaire unique du quotidien Corse et ainsi d'en faciliter la gestion.

Au total, le financement de l'offre s'élève à plus de 14 millions d'euros.

L'offre des salariés s'est imposée face aux deux autres offres concurrentes toujours en lice : celle du groupe de presse ROSSEL, associé au spécialiste du BTP monégasque Marzocco et à l'homme d'affaires Iskandar Safa, et celle portée par l'homme d'affaires Georges Ghosn, ex-proprétaire de La Tribune et de France Soir.

D'après Sandra Esquiva-Hesse, Associée Fondatrice de SEH LEGAL, « cette reprise qui préserve plus de 1000 emplois en étant compétitive et pérenne marque encore une fois le succès de l'innovation dans la recherche de solutions alternatives à la résolution des difficultés. Celles-ci ne sont définitivement pas une fatalité et le projet des salariés permettra de réaliser les mutations nécessaires dans un climat apaisé sur la base de la consultation et du partage des efforts. Avec le soutien et la participation des usagers/lecteurs, le corps social a montré un formidable exemple de moteur à la transformation et ouvre la voie de la gouvernance de demain dans laquelle il peut jouer un rôle central notamment dans la préservation d'une exploitation socialement et économiquement responsable ».

Pour Jérôme Barbier, Associé de SEH LEGAL, « le journal Nice-Matin ouvre aujourd'hui la voie à un développement des SCIC en France comme véhicule de reprise. Sa réalisation est le fruit d'un projet vertueux, où l'aventure humaine s'est alliée à la force d'une vision économique et stratégique portée par des salariés déterminés. »

Conseils juridiques de la SCIC NICE-MATIN : SEH LEGAL, Sandra Esquiva-Hesse, Jérôme Barbier, Diane Beaupuy, Brice Bourgeois, Domitille Brevot, Cyprien De Girval, Sarah Estrach,

avec la participation du cabinet FTPA, Raphaël Crespelle, sur les aspects de droit public et du cabinet De Baecque Avocats, Olivier de Baecque et Stéphane Bellec, sur les aspects de droit de la propriété intellectuelle

Conseil financier de la SCIC NICE-MATIN : Roméo Cirone

Auditeurs indépendants : Grant Thornton, Clotilde Delemazure et Rémy Brocquet

Conseil en stratégie numérique de la SCIC NICE-MATIN : Cédric Motte

Conseil en communication de la SCIC NICE-MATIN : FTI Consulting, Stanislas Mulliez et Lionel Benatia

Conseil stratégique en recrutement de la SCIC NICE-MATIN : Leyders Associates, Lucille Desjonqueres

Conseil en reclassement de la SCIC NICE-MATIN : France Industrie & Emploi, Michel Ghetti

Conseil des Comités d'entreprises du Groupe NICE-MATIN : Secafi Alpha, Alain Simonazzi

Conseils juridiques de LA PROVENCE : Marie Tellechea et Lantourne & Associés, Maurice Lantourne

Conseils juridiques du GROUPE NICE-MATIN : Weil Gotshal & Manges LLP, Jean-Dominique Daudier de Cassini

Administrateurs judiciaires : Maître Xavier Huertas et SCP Valliot - Le Guerneve – Abitbol scp Valliot, Maître Frédéric Abitbol

[À propos de SEH Legal](#)

Le Droit de voir plus loin

Spécialiste reconnu de l'accompagnement des entreprises faisant face à des « situations spéciales », SEH LEGAL s'appuie sur une équipe d'avocats pluridisciplinaires, multiculturels et multilingues issus des grands cabinets internationaux. Sous l'impulsion de Sandra Esquiva-Hesse et de Jérôme Barbier, SEH LEGAL propose à ses clients la qualité de services des cabinets d'avocats d'affaire internationaux tout en apportant la souplesse et la capacité d'adaptation d'un cabinet à taille humaine.

Agissant principalement aux côtés des entreprises et de leurs actionnaires, en France et à l'étranger, SEH LEGAL accompagne sa clientèle tant en matière de restructurations, traitement amiable et judiciaire des difficultés des entreprises, que d'opérations de financement.

Sensible à l'innovation et à la recherche juridique, le cabinet considère le Droit comme un levier de croissance pour les entreprises et un moyen efficace pour surmonter les difficultés.

SEH LEGAL vise à partager avec ses clients un souffle d'idées nouvelles pour les accompagner sereinement et efficacement dans la durée, et leur redonner le Droit de voir plus loin.

www.sehlegal.com

Contact Presse

Capmot - Alexis Valero / avalero@capmot.com / 06.67.27.60.12